



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# ASSURANCE-CHÔMAGE : UNE RÉFORME INJUSTE

La réforme de l'assurance-chômage décidée par le gouvernement modifie durement les règles d'indemnisation et baisse drastiquement les allocations de la moitié des demandeurs d'emploi. Tous les salariés qui vivent au quotidien la précarité de l'emploi vont subir les effets de cette réforme, ce sont principalement :

- Les jeunes qui auront un accès plus difficile à l'indemnisation,
- Les salariés qui enchainent les contrats courts.

## LES PREMIÈRES MESURES DE CETTE RÉFORME SONT ENTRÉES EN VIGUEUR LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE, AVEC :

- de nouvelles conditions pour accéder à l'assurance chômage : il faut dorénavant avoir au minimum travaillé 6 mois dans les 2 dernières années pour ouvrir un droit et pour recharger ses droits,
- la dégressivité des allocations pour les personnes de moins de 57 ans qui avaient un salaire supérieur à 4 500 euros bruts. Leur allocation est diminuée de 30 % au bout de 6 mois d'indemnisation.

## LA SECONDE MESURE DE LA RÉFORME - LA PLUS REDOUTABLE - ENTRERA EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2020 :

- elle impose un nouveau calcul de l'indemnisation. Cette disposition va d'abord pénaliser les plus précaires (1,3 million de personnes), celles qui subissent les contrats courts, comme les travailleurs saisonniers ou les intérimaires.

## ET LES EMPLOYEURS ?

Plus de 85% de l'ensemble des embauches se font aujourd'hui en contrat à durée déterminée ou en mission d'intérim, avec un nombre de contrats très courts de moins d'un mois qui explose.

Pour la CFDT, la réforme aurait dû limiter cette hyper-flexibilité. Malheureusement, le système de bonus-malus que le gouvernement va mettre en place ne concernera que sept secteurs d'activité.

## LA RÉALITÉ DE LA RÉFORME EN CHIFFRES

- 1,3 million de demandeurs d'emploi seront impactés financièrement.
- 50 % des demandeurs d'emploi indemnisés qui travaillent seront moins ou ne seront plus du tout indemnisés.
- 4,5 milliards d'économies seront réalisées au détriment des seuls demandeurs d'emploi.
- 2021 : c'est la date de mise en œuvre du bonus-malus pour les entreprises, alors que les premières mesures touchant les demandeurs d'emploi sont d'ores et déjà en place !

 @CFDT  
 /la.CFDT

**CFDT.FR**



## LA CFDT DÉNONCE CES MESURES

100% des demandeurs d'emploi seront perdants mais seulement une toute petite partie des employeurs seront taxés !

**Les 3,4 milliards d'économies qui seront ainsi réalisés en deux ans se feront sur le seul dos des demandeurs d'emploi.**

**La CFDT, avec ses partenaires du Pacte de pouvoir de vivre, dénoncent cette vision d'une réforme de l'assurance chômage guidée par la seule recherche d'économies et qui stigmatise les demandeurs d'emploi.**

### FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

Parce que le chômage n'est ni un choix ni une situation confortable, la **CFDT et Solidarités Nouvelles face au Chômage** entendent donner la parole aux demandeurs d'emploi et les invitent à témoigner de leurs difficultés.

**N'hésitez pas à participer :**

- **en répondant à l'enquête :** <https://sncexpressions.fr/enquete-rac/>
- **en témoignant :** <https://sncexpressions.fr/consultation-sur-la-reforme-de-lassurance-chomage/>

**Adhérez en ligne en quelques clics sur : [CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)**



VOTRE CONTACT CFDT :

### VOUS SOUHAITEZ ÊTRE CONTACTÉ PAR LA CFDT :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....

**À remettre à votre contact CFDT pour adhérer et participer à nos actions.**

#### Mentions légales :

La CFDT est soucieuse de la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées. Les informations nominatives que vous renseignez sur ce formulaire sont à usage exclusif de la CFDT et ne seront jamais commercialisées. Elles serviront à vous faire parvenir de l'information sur les actions de la CFDT. Elles seront enregistrées et conservées par votre contact CFDT référencé ci-dessous. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment auprès de votre contact CFDT.